



Règlements du Défi estival de ringuette 2024 8^e Edition - 30 Mai au 2 Juin 2024

Les règlements officiels de Ringuette Québec s'appliquent au Défi estival de ringuette 2024 et sont complétés par certains règlements propres à notre tournoi.

1. Procédures d'accueil

- 1.1. L'équipe doit se présenter une (1) heure avant le début de la partie. Toutefois, pour la première partie du matin, elle devra se présenter trente (30) minutes avant la partie.
- 1.2. Si, à l'heure indiquée de la partie, l'équipe n'est pas sur la patinoire, elle perdra automatiquement la partie par défaut.

2. Procédures d'enregistrement

- 2.1. Une heure avant la partie, un officiel d'équipe doit se présenter au registraire avec :
 - Une photocopie des cartons d'équipe pour chacune des équipes où les joueuses inscrites ont évolué durant la saison 2023-2024.
 - Les cartes du Programme de certification des entraîneurs S.C.I., C.I. et/ ou tout autre document requis.
 - Chaque entraîneur devra signer le formulaire de vérification qui leur sera remis par le registraire. Ce formulaire vise à s'assurer que les renseignements fournis par l'entraîneur, notamment quant à la liste des joueuses, sont conformes aux règlements du Guide d'Opération de Ringuette Québec.
- 2.2. L'officiel d'équipe doit vérifier et compléter la feuille de partie en indiquant :
 - la ou les capitaines par la lettre « C », la ou les assistantes par la lettre « A », la ou les gardiennes par les lettres « GB ».
 - les numéros de chandails.
 - les joueuses absentes par les lettres « ABS »
- 2.3. S'il y a similitude de couleur de chandails, l'équipe visiteuse devra changer de chandails. (L'Organisation mettra à la disposition de ladite équipe un ensemble de chandails ou de dossards).



3. Présence derrière le banc

- 3.1. Selon le règlement 5.02.04 du Guide d'opération de Ringuette Québec. Toutefois, pour les catégories de classe A, il sera permis qu'une seule personne derrière le banc ait la certification requise.

4. Composition des équipes

- 4.1. Seulement les joueuses qui ont été affiliées à Ringuette Québec pour la saison 2023-2024 sont éligibles. Les joueuses devront évoluer dans la même catégorie que la saison 2023-2024 ou une catégorie supérieure ainsi que dans la même classe ou une classe supérieure.
- 4.2. La composition des équipes doit être terminée au plus tard le 11 mai 2023. Il appartient au responsable de chaque équipe de transmettre au Comité organisateur une liste de joueuses à jour advenant le retrait ou l'ajout d'une joueuse. Une joueuse qui ne se trouve pas sur la liste ne pourra pas prendre part au Défi.

5. Nombre de joueuses

- 5.1. Chaque équipe a droit à un maximum de dix-huit (18) joueuses incluant les gardiennes de but. Toutefois, un minimum de sept (7) joueuses sera exigé pour débiter la partie, sans quoi l'équipe perdra par défaut.

6. Réservistes

- 6.1. Il ne sera pas permis d'utiliser des réservistes. Chaque équipe devra s'assurer d'avoir un nombre suffisant de joueuses.

7. Règles du jeu

- 7.1. Les règlements de jeu sont ceux de Ringuette Canada. Le style de jeu avec zone à accès restreint et chronomètre de décompte est applicable pour toutes les catégories à l'exception de la catégorie Novice de classe B qui joueront le style de jeu sans zone.
- 7.2. Aucun protêt ne sera accepté durant le tournoi.
- 7.3. Les joueuses autorisées à s'adresser aux officiels sont la capitaine et l'assistante qui devront être identifiées sur la feuille de pointage par un « C » et un « A ».



8. Période de jeu

- 8.1. Toutes les parties se dérouleront en deux (2) périodes de 15 minutes chronométrées et pour tous les catégories / niveaux.
- 8.2. Un (1) temps mort par équipe est autorisé peu importe le temps au chronomètre pendant la partie.
- 8.3. Durant la partie, dès l'instant où il y a un écart de sept (7) buts, la partie se terminera à temps continu. Le tableau indicateur affichera le pointage avec sept (7) buts de différence. Cependant, le résultat authentique sera inscrit sur la feuille de pointage. Un écart maximum de 7 buts est retenu pour fin de bris d'égalité.

9. Renseignements généraux

Les équipes pourront utiliser les chambres de joueuses trente (30) minutes avant leur partie et devront quitter celles-ci, propres, 20 minutes après leur partie.

- 9.1. Les équipes doivent être prêtes quinze (15) minutes avant l'heure prévue. Il se peut qu'une partie débute avant ou après l'heure prévue, sauf pour la première partie de la journée.
- 9.2. S'il y a du retard dans l'horaire le Comité se réserve le droit de refaire la glace à toutes les deux (2) parties.
- 9.3. Le Comité organisateur peut, sans droit d'appel, expulser, et ce, sans remboursement, toute équipe participante, entraîneur, parents ou tout autres responsables d'équipe, faisant preuve de mauvaise conduite (alcool, drogue, bagarre, mauvais esprit sportif, vandalisme, etc.) sur les sites de compétition ou ne se conformant pas aux règlements. Nous rappelons aux entraîneurs qu'ils sont responsables de leurs joueuses tant que celles-ci sont dans l'enceinte de l'aréna.

10. Format du tournoi

- 10.1. Chaque équipe se verra attribuer deux (2) points pour une victoire, un (1) point pour une nulle et aucun point (0) pour une défaite.
- 10.2. À la fin de la ronde éliminatoire, lorsque deux équipes ou plus obtiennent le même nombre de points, la façon de déterminer le classement des équipes, à l'aide de la « marque officielle » des parties, est la suivante : Selon le guide d'opération Ringuette Québec, règlement 3.04 bris d'égalité, article 3.04.03 classement des équipes.



10.3. Lors des parties de demi-finale ou de finale en cas d'égalité à la fin de la 2ème période:

- il y aura une période de prolongation de cinq (5) minutes chronométrées, l'équipe comptant le premier but gagne la partie. Avant le début d'une période supplémentaire, un tirage au sort en présence des capitaines sera fait. L'équipe gagnante du tirage au sort commencera la prolongation avec l'anneau et l'autre équipe choisira son territoire.
- S'il y a encore égalité à la fin du temps supplémentaire, cinq (5) tirs de confrontation seront alloués à chaque équipe; l'équipe qui aura le plus de buts sera déclarée victorieuse. S'il y a égalité, chaque équipe effectuera un lancer jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

11. Tirs de confrontation

11.1. Les tirs de confrontation seront effectués selon la procédure suivante :

- Avant le début de la partie, l'entraîneur devra établir son ordre de joueuses pour les lancers contre la gardienne de but. Les cinq (5) premières joueuses doivent être identifiées de 1 à 5. En cas de blessure(s) durant la partie, les arbitres s'assurent d'avoir cinq (5) joueuses identifiées avant la confrontation
- Un tirage au sort (pile ou face) sera effectué avant le début de la confrontation et l'équipe gagnante du tirage au sort aura le choix de débiter ou de terminer la confrontation. Au coup de sifflet, les gardiennes de but doivent être dans leur enceinte de but respective. La joueuse s'élance et prend un (1) seul lancé sur sa montée contre la gardienne de but
- Les quatre (4) autres joueuses de chaque équipe procèdent de la même façon. À la fin de cette ronde, l'équipe qui aura marqué le plus de buts sera déclarée gagnante.
- Si l'égalité persiste, on procède alors à des tirs de confrontation individuels. L'entraîneur a la liberté de choisir n'importe quelle joueuse pour effectuer ces tirs. Il lui est permis de prendre toujours la même joueuse. Ces tirs de confrontation individuels sont effectués tant et aussi longtemps que l'égalité persiste. Le premier bris d'égalité met fin à la partie.

12. Divers

12.1. Pour les premiers soins, une équipe de professionnels qualifiés sera présente sur chaque site de compétition. L'entraîneur ne pourra pas se rendre près de la joueuse blessée, sauf si on lui en fait la demande.

12.2. Toutes questions et/ou problèmes devront être référés au comité du tournoi.